

# LE SYNODE DES EVEQUES AU SERVICE D'UNE EGLISE SYNODALE

Séminaire sur le discours du pape François (17 octobre 2015)

17 FÉVRIER 2016



*Synode Sur La Famille, Catholic Church England And Wales - Mazur/Catholicnews.Org.Uk*

« Cinquante ans après la [lettre apostolique motu proprio \*Apostolica sollicitudo\*](#). Le synode des évêques au service d'une Eglise synodale » : c'est le thème du séminaire qui s'est déroulé à Rome du 6 au 9 février 2016, sous l'égide du Secrétariat général du synode des évêques.

Pour les participants, il s'agissait de réfléchir à partir du discours prononcé par le pape François le 17 octobre 2015, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institution du synode des évêques par le bienheureux Paul VI (15 septembre 1965).

Il y souligne le rôle et la place de l'évêque, dont « l'autorité épiscopale en synode est au service du peuple de Dieu, dont on reconnaît la dignité sacerdotale fondée sur le baptême », et « qui représente individuellement son Eglise et collégalement l'Eglise entière ».

Le séminaire a souligné la nécessité de « repenser », à la lumière de la redécouverte de la place, dans l'Eglise, du Peuple de Dieu, « les trois moments fondamentaux autour desquels s'articule l'activité synodale : la préparation, la célébration et la mise en œuvre, considérées comme les étapes successives du processus synodal, dont la réunion en assemblée est le point culminant »

Il a également mis l'accent sur le devoir d'une meilleure coordination entre « les différentes instances périphériques de la synodalité ecclésiale ».

En conclusion, le rapport cite ce passage du discours du pape du 17 octobre 2015, sur la synodalité: « Une Eglise synodale est une Eglise de l'écoute, une Eglise consciente qu'écouter est « plus qu'entendre ». C'est une écoute réciproque où chacun a quelque chose à apprendre. Peuple fidèle, Collège épiscopal, Evêque de Rome : l'un à l'écoute des autres ; et tous à l'écoute de l'Esprit Saint, « l'Esprit de Vérité » (Jn, 14, 17), pour connaître ce qu'il « dit aux Eglises » (Ap, 2,7). Le synode des évêques est le point de convergence de ce dynamisme d'écoute vécu à tous les niveaux de la vie de l'Eglise ».

Voici notre traduction intégrale le rapport dans son intégralité du séminaire du synode des évêques du 6 au 9 février 2016.

## **Rapport du séminaire**

Du 6 au 9 février 2016 a eu lieu à Rome un séminaire d'étude, organisé par le secrétariat général du synode des évêques, sur le thème : « Cinquante ans après la lettre apostolique motu proprio *Apostolica Sollicitudo*. Le

synode des évêques au service d'une Eglise synodale ». Le but de ces journées d'étude a été d'approfondir le discours prononcé par le pape François le 17 octobre 2015, à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire de l'institution du synode des évêques par le Bienheureux Paul VI.

Ont participé à ce séminaire de nombreux professeurs d'ecclésiologie et de droit canon provenant de différentes universités et facultés du monde entier.

Cette perspective amène à concevoir l'autorité épiscopale en synode comme service au peuple de Dieu, dont on reconnaît la dignité sacerdotale fondée sur le baptême. Il a été remarqué que quand le pape François parle de la synodalité comme dimension constitutive de l'Eglise, il invite à dépasser l'auto-référentialité des ministres ordonnés, pour se remettre à concevoir les évêques comme ceux qui – selon l'enseignement de la constitution *Lumen Gentium*, 23, représentent individuellement leur propre Eglise et collégalement l'Eglise entière, faisant du collège épiscopal l'épiphanie (manifestation, n.d.r) de la « *communio Ecclesiarum* ».

Dans le cas spécifique du synode des évêques, la redécouverte de la subjectivité du Peuple de Dieu et de la relation constitutive que chaque évêque entretient avec son Eglise et en même temps avec l'Eglise universelle, nécessite de considérer, dans les processus synodaux, non seulement l'Evêque de Rome et l'épiscopat, mais aussi les fidèles. Cela demande de repenser les trois moments fondamentaux autour desquels s'articule l'activité synodale : la préparation, la célébration et la mise en œuvre, considérées comme les étapes successives du processus synodal, dont la réunion en assemblée est le point culminant.

A la lumière de l'expérience des deux dernières assemblées synodales, il est également apparu que le moment de la préparation devrait comporter en continu la consultation du Peuple de Dieu, dans la diversité de ses composantes, conformément à l'indication de l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*.

Concernant la phase de célébration, certains intervenants ont souhaité une plus grande écoute et implication des fidèles qui participent à l'assemblée synodale, conformément à l'expression de Saint Cyprien selon laquelle "l'Evêque est dans l'Eglise et l'Eglise dans l'Evêque » ; cela en valorisant ultérieurement la présence dans les assemblées synodales des experts et des auditeurs, lesquels – bien que privés du droit de vote – peuvent jouer cependant un rôle important, dans le processus de discernement et de décision, selon la tradition synodale la plus ancienne.

Quant à la phase de mise en œuvre, qui doit être considérée comme faisant partie du processus synodal, il a été demandé d'examiner de quel façon le synode pourrait se coordonner utilement avec les instances périphériques de la synodalité ecclésiale, en particulier en collaborant avec les synodes des Eglises orientales, les conférences épiscopales nationales et les instances continentales, pour traduire les décisions prises au niveau central dans les différentes situations socio-culturelles.

Pour la valorisation des phases de préparation et d'application des assemblées, il a été suggéré de s'interroger sur les tâches du Conseil du secrétariat général du synode des évêques, en vue de réfléchir au caractère permanent de cet organe synodal. L'expérience sérieuse offerte par les synodes des Eglises catholiques d'Orient, pourrait se révéler utile pour faire passer le synode d' « évènement » à « processus ».

La question de la représentation/représentativité du collège épiscopal au synode et celle de la valeur synodale du document final du synode des évêques, garanti par l'autorité du pape, a également été étudiée.

En vue d'une révision de la réglementation du Synode des évêques, l'élaboration d'un préambule doctrinal, qui enracinerait structurellement le Synode dans le cadre d'une ecclésiologie synodale, a été souhaitée. On a réfléchi également à la synodalité des Eglises particulières, à partir des paroisses « qui représentent en quelque sorte l'Eglise visible établie sur toute la terre » (*Sacrosantum Concilium*, 42) ; à la synodalité des « instances ecclésiales intermédiaires, notamment les conférences épiscopales ; à celle des organes centraux de la curie romaine, dont le synode des évêques.

Les travaux du symposium se sont conclus par cette prise de conscience : le discours prononcé par le Saint-Père pour le cinquantième anniversaire du synode des Evêques est le texte théologiquement et pratiquement le plus engageant pour l'Eglise ; en particulier là où le pape écrit :

« Une Eglise synodale est une Eglise de l'écoute, une Eglise consciente qu'écouter est « plus qu'entendre ». C'est une écoute réciproque où chacun a quelque chose à apprendre. Peuple fidèle, Collège épiscopal, Evêque de Rome : l'un à l'écoute des autres ; et tous à l'écoute de l'Esprit Saint, « l'Esprit de Vérité » (Jn, 14, 17), pour connaître ce qu'il « dit aux Eglises » (Ap, 2,7). Le synode des évêques est le point de convergence de ce dynamisme d'écoute vécu à tous les niveaux de la vie de l'Eglise ».

***Traduction de Zenit***